

Alliance Forêts Bois,
Représentée par Mr LEGAGNEUX Florian
Florian.legagneux@alliancefb.fr
06 80 67 38 62

Smarves, le 16/06/2026

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement du Centre Val-de-Loire

Objet : Complément d'informations à la demande d'examen au cas par cas

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous un complément d'informations à la Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale au boisement de la parcelle ZK40 située sur la commune de BRASLOU appartenant à Mme GAGER Annie.

Ce complément vise à apporter une masse d'information suffisante pour au service instructeur, mettant en avant la prise en compte des différents enjeux et l'adaptabilité du boisement.

Sommaire

Etat des lieux.....	3
1. Contexte	3
2. Caractérisation de la zone d'implantation	3
3. Description des stations.....	5
4. Observations floristiques	8
5. Observations faunistiques	8
6. Description de la zone humide	8
Le projet de boisement.....	9
1. Autécologie des essences et adaptation aux stations.....	9
2. Implantation des essences.....	12
3. Itinéraire de gestion.....	14
Analyse des incidences potentielles du projet.....	17
1. Positives	17
2. Négatives	17
3. Mesures d'évitement, de réduction ou d'accompagnement :.....	17
Conclusion	18

Etat des lieux

1. Contexte

Le projet de boisement s'inscrit dans la réponse aux défis auxquels la forêt régionale et française doit faire face, à savoir l'adaptation aux effets du changement climatique, l'anticipation du risque d'incendie, la protection et développement de la biodiversité, la consolidation de ses fonctions de « puits de carbone », une réponse à une demande croissante en produits issus du bois et la compétitivité des industries françaises du bois.

Cette demande d'examen intervient suite à un changement d'essences et de superficie du projet préalablement déposé en 2023, pour lequel un arrêté portant décision après examen au cas par cas de la demande enregistrée sous le **numéro F02423P72** en application de l'article R. 122-3 du code de l'environnement dispensant celui-ci à une évaluation environnementale.

2. Caractérisation de la zone d'implantation

La parcelle ZK 40 correspond à ce jour à une ancienne prairie aujourd'hui à l'abandon, en cours d'enfrichement, située au Nord du Massif forestier du Bois de ST-GILLES / BOUQUILLY dont un peu plus de 80 hectares appartiennent à Madame et Monsieur GAGER, et au Sud de terres agricoles/prairies. Elle est en bordure de piste empierrée, permettant un accès facile à la propriété pour tous types de véhicules.



Figure 1 : Orthophotographie 2023

La parcelle n'est pas implantée dans le périmètre de zonages environnementaux, mise à part celui du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine, n'engendrant pas de demandes/autorisations/déclarations particulières. En revanche, la parcelle est implantée dans un massif classé à risque incendie.

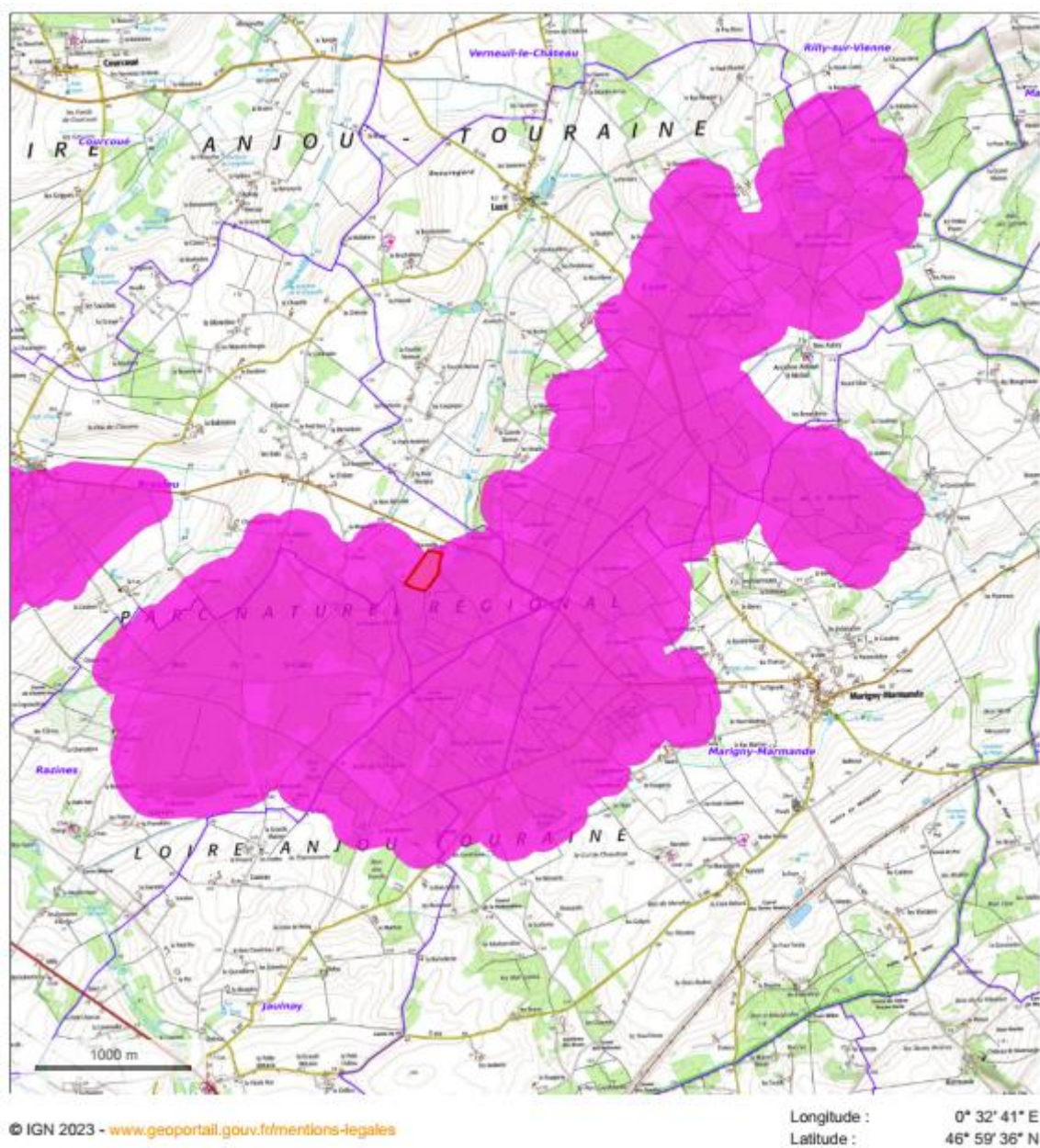


Figure 2 : Carte du zonage informatif des Obligations Légales de Débroussaillage

3. Description des stations

La détermination des stations s'est faite en combinant les observations floristiques et pédologiques.

Données climatiques

- Moyenne des températures annuelles (TMAN) : 12.1 °C
- Moyenne des températures maximales juin-août (TX0608) : 25.5 °C
- Moyenne des températures minimales de janvier (TN01) : 2.0 °C
- Température minimale absolue (TNABS) : -17.6 °C
- Précipitations annuelles : 698 mm
- Précipitations avril-octobre : 392 mm
- ETP (Turc) annuelle (ETPan) : 751 mm
- P-ETP (Turc) juin-août : -215 mm
- P-ETP (Turc) mai-septembre : -276 mm

Figure 3 : Données climatiques issues du modèle NorClis@CNPF

Informations géologiques

La carte géologique 1/50 000 n°514 de STE MAURE DE TOURAINE nous signale une seule roche mère présente sur le site. Notée C3cR : Turonien (partie supérieure) altéré : sables argileux avec fragments de calcaires silicifiés. «c3cR. Turonien altéré: sables argileux avec fragments de calcaires silicifiés. Dans la partie sud-ouest de la feuille surtout, le tuffeau a été fortement altéré et présente un faciès résultant de la décarbonatation et de la silicification des biocalcarénites. On observe alors en surface des fragments de calcarénites silicifiées, associés soit à une argile brun-roux, soit à un sable argileux roux. Ces fragments ont une patine ferrugineuse et ont conservé leur texture originelle; ils sont quelquefois associés à des silex brun clair dont l'aspect rappelle celui des silex de la région de Grand-Pressigny. »

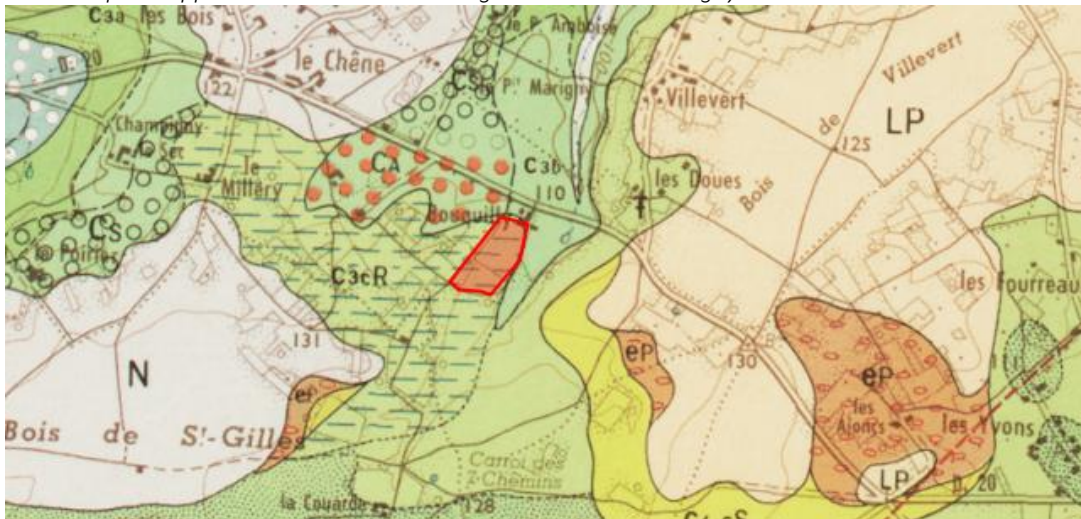


Figure 4 / Carte géologique 1/50 000 n°514

Contexte topographique

Altitude : 116m
Exposition : 110°

Pente : 4%
Position topographique : Versant

Alimentation : Pertes = Apports

Description des sols

Les sondages réalisés mettent en avant deux types de sols :

- Sol 1 (station 1)

- Compacité : Meuble, peu compact
- Cause arrêt tarière : Volontaire
- Forme d'humus : Terre agricole
- pH à 20 cm : 5.5 (valeur mesurée)
- Réservoir utile en eau : 111.25 mm
- Réservoir utile en eau (150cm) : 145.92 mm
- Commentaires :



Figure 5: Photographie sondage sol 1

Horizons

#	Épaisseur	Texture	% EG	Calcaire actif	Hydromorphie
1	10 cm	Sable	0	Non	0
2	25 cm	Argile sableuse	10	Non	1
3	40 cm	Argile lourde	0	Non	1

- Sol 2 (station 2)

- Compacité : Meuble, peu compact
- Cause arrêt tarière : Volontaire
- Forme d'humus : Terre agricole
- pH à 20 cm : 6.5 (valeur mesurée)
- Réservoir utile en eau : 165.75 mm
- Réservoir utile en eau (150cm) : 163.48 mm
- Commentaires :



Figure 6 : Photographie sondage sol 2

#	Épaisseur	Texture	% EG	Calcaire actif	Hydromorphie
1	15 cm	Limon argileux	0	Non	0
2	15 cm	Limon argileux	0	Oui	0
3	45 cm	Limon argileux	0	Oui	1
4	10 cm	Limon argileux	0	Oui	1

Cartographie des stations



Ecogramme des stations

A partir des éléments présentés précédemment, il est possible de déterminer les gradient trophiques et hydriques des deux stations forestières présentes sur la parcelle.

Très sec												
Sec			Station 1						Station 2			
Mésophile												
Frais												
Assez humide												
Humide												
Inondé en permanence												
	Très acide		Acide		Assez Acide		Faiblement Acide		Neutre		Calcaire	

4. Observations floristiques

Les observations ont été réalisées par un parcours en « S » sur l'ensemble de la parcelle cadastrale. Voici les essences observées selon les stations :

Station 1 :

La station n°1 est composée en train grande majorité, et presque exclusivement, d'**Houlque laineuse** (*Holcus lanatus*) et de **Dactyle aggloméré** (*Dactylis glomerata*). Le **ronce des bois** (*Rubus fruticosus*), le **liondent des rochers** (*Leontodon saxatilis*), la **marguerite** (*Leucanthemum ircutianum*), le **prunelier** (*Prunus spinosa*) et le **Jonc aggloméré** (*Juncus conglomeratus*) ont été identifiés en très faible proportion.

Station 2 :

La station n°2 est composée en train grande majorité, et presque exclusivement, de **Dactyle aggloméré** (*Dactylis glomerata*) et de **Marguerite** (*Leucanthemum ircutianum*). Du **Lotier corniculé** (*Lotus corniculatus*) du **Gaillet gratteron** (*Galium aparine*), de la **Houlque laineuse** (*Holcus lanatus*), du **Liondent des rochers** (*Leontodon saxatilis*) du **Cormier** (*Sorbus domestica*) et du **Jonc aggloméré** (*Juncus conglomeratus*) ont été également observés en faible proportion.

Le long de la piste empierrée, entre 1 et 3 m après le fossé et sur une trentaine de mètres, il a également été observé des **Orchis pyramidal** (*Anacamptis pyramidalis*).

5. Observations faunistiques

Avifaune

Trois espèces ont été observées, au niveau ou à proximité du site du projet. Le **Pigeon ramier**, la **Tourterelle turque** et le **Moineau domestique**. Il s'agit d'espèces communes et peu sensibles.

Insectes

Des abeilles domestiques ont été aperçues, ainsi que des syrphes.

Reptiles

Aucun reptile n'a été observé sur le site.

Amphibiens

Aucun amphibien n'a été observé sur le site..

Mammifères

Aucune espèce n'a été observée sur le site, des signes de présence de chevreuils, sangliers et cerf élaphe ont néanmoins été trouvés sur et à proximité de la parcelle.

6. Description de la zone humide

Une petite zone humide, d'environ 300m², a été observée au Sud de la parcelle, où une forte présence de Jonc aggloméré est à noter. Le sondage réalisé met en avant une forte teneur en argile lourde, après un premier horizon sableux, agissant comme une dalle très peu poreuse et ralentissant la pénétration de l'eau dans le sol. Cette dernière est vraisemblablement une conséquence de la présence de la piste empierrée le long de la parcelle qui vient ralentir/bloquer le ruissellement de l'eau de pluie.

Cette zone humide peut être considérée comme une simple flaque d'eau et ayant un intérêt limité.

Le projet de boisement

1. Autécologie des essences et adaptation aux stations

Le choix des essences a été réalisé en référence aux données d'autécologies, elles sont en adéquations avec la directive européenne n°1999/105/CE concernant la commercialisation des Matériels Forestiers de Reproduction (MFR) est entrée en vigueur dans l'Union Européenne le 1er janvier 2003 et visent la production de bois d'œuvre de qualité.

Chêne pubescent

Autécologie de l'essence

Le chêne pubescent peut se rencontrer du niveau de la mer jusqu'à 1 500m d'altitude, mais est plus fréquent en dessous de 800 m d'altitude. C'est une espèce exigeante en chaleur pendant la saison de végétation, qui se rencontre dans une gamme de températures moyennes annuelles comprises entre 9 et 15°C. Il supporte cependant bien les froids hivernaux, même s'il est peu fréquent sous climat continental soumis à de fréquentes gelées. En deçà de -22 °C sous abri, le risque d'apparition de gélivures est fort. Il croît sous des précipitations annuelles allant de 500 à 1200 mm et présente une résistance à la sécheresse supérieure à celle des chênes sessile et pédonculé dans la mesure où il tolère un déficit hydrique estival plus fort. Celui-ci ne doit cependant pas être inférieur à -290 mm pour les mois de juin à août. Dans la moitié nord de la France, il se rencontre en peuplement pur sur sols calcaires dans les situations les plus chaudes et ensoleillées mais également sur des sols peu acides à peu basiques en mélange avec les autres chênes. En région méditerranéenne, sous climat chaud et sec, il est présent sur une large gamme de sols à l'exception des sols hydromorphes. Il montre cependant une préférence pour les sols épais et peu caillouteux à l'étage mésoméditerranéen et s'accommode de sols plus caillouteux ou superficiels aux étages supraméditerranéen et montagnard inférieur.

Très sec						
Sec						
Assez sec à moyennement sec						
Frais						
Assez humide						
Humide en permanence						
Inondé en permanence						
Humidité / Acidité	Très acide	Acide	Assez acide	Faiblement acide	Neutre	Calcaire

Diagramme de répartition de l'espèce selon les gradients trophiques et hydriques d'après la Flore forestière française, tome 3, Rameau et al. 2008

Contributeur : F. Lebourgeois (LERFoB), Thomas Brusten(CNPF)

Chêne rouge d'Amérique

Autécologie de l'essence

Le chêne rouge d'Amérique est une essence plutôt acidiphile qui exige des sols bien alimentés en eau. Il est très sensible à la sécheresse estivale. Le chêne rouge ne tolère pas les sols à excès d'eau en hiver, la présence de calcaire dans la terre fine et les sols peu profonds dans lesquels la sécheresse estivale peut être importante. Il apparaît assez sensible aux gelées tardives et à la neige. C'est une espèce très compétitive vis-à-vis des chênes sessile et pédonculé. Le chêne rouge a une régénération abondante associée à une tolérance à l'ombre dans le jeune âge et à une croissance initiale rapide. On le trouve jusqu'à 800m d'altitude.

Très sec						
Sec						
Assez sec à moyennement sec						
Frais						
Assez humide						
Humide en permanence						
Inondé en permanence						
Humidité / Acidité	Très acide	Acide	Assez acide	Faiblement acide	Neutre	Calcaire

Diagramme de répartition de l'espèce selon les gradients trophiques et hydriques d'après la Flore forestière française, tome 2. Rameau et al. 1989

Contributeur principal : François Lebourgeois (Silva)

Chêne sessile

L'aire du chêne sessile correspond aux isothermes compris entre 8 et 12°C. Il exige plus de 600 mm de pluviosité annuelle, mais au-delà de 700-750 mm, il est concurrencé par le hêtre. Son débourrement assez précoce dans certaines régions le rend sensible aux gels tardifs. Les dégâts sont alors portés sur les jeunes pousses, feuilles et fleurs, ce qui contribue à l'espacement des fructifications, de 2 à 3 ans dans l'Ouest et de 7 à 10 ans dans l'Est. Concernant les conditions édaphiques, le chêne sessile se rencontre dans les contextes calcicoles à acidiphiles voire xérophiles, mais présente une préférence pour les contextes non carbonatés acides à neutres. Dans les situations les plus acides (pH < 4,5), il se régénère facilement mais produit un bois de moindre qualité, avec des gélivures fréquentes sous climat froid. Il ne tolère pas l'engorgement permanent. Sur les sols à engorgement temporaire marqué, sa régénération est nettement plus difficile que celle du chêne pédonculé. Son absence ou sa rareté dans certains massifs forestiers est liée au traitement en taillis ou en taillis sous futaie. Dans ce cas, un stade pionnier à chêne pédonculé l'a remplacé. Fréquent jusqu'à 600-800m d'altitude, on peut le retrouver jusqu'à plus de 1600m, mais il reste rare dans les Alpes du Nord et quasi absent dans les Alpes du Sud. Sa plantation n'est pas conseillée au-dessus de 1400m. Lorsqu'il est présent en marge de son aire, sa conservation génétique est importante, mais d'autres essences seraient plus intéressantes pour la production.

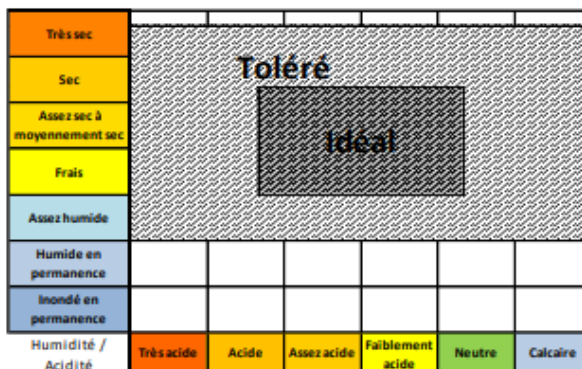


Diagramme de répartition de l'espèce selon les gradients trophiques et hydriques définis dans la Flore forestière française, tome 1. Rameau et al. 1989

Auteur principal : François Lebourgeois (LERFoB)

Cèdre de l'Atlas

L'aire d'origine du cèdre de l'Atlas correspond à des températures moyennes annuelles comprises entre 7,5 et 15°C, avec des hivers froids (moyenne des minima de janvier de -8 à -1°C) et des températures moyennes maximales de juillet pouvant dépasser les 30°C. Hors de son aire d'origine et du contexte méditerranéen dans lequel il a été fortement utilisé, c'est une essence sensible aux gelées tardives. En région méditerranéenne, il est à exclure en dessous de 400 m d'altitude (climat trop sec), et il trouve son optimum entre 600 et 1000 m en versant nord et entre 700 et 1200 m en versant sud. En zone tempérée, il est envisageable en plaine et en moyenne montagne jusqu'à des altitudes de 1000 à 1200 m dans les Alpes du Sud selon l'exposition, 1000 m dans les Alpes du Nord, les Pyrénées et le Massif central et jusqu'à 700 m dans les Vosges et le Jura. Concernant les précipitations, c'est une essence nécessitant des régimes annuels compris entre 800 et 1500 mm. Du fait de son système racinaire puissant et profond, des sols épais à bonne rétention en eau peuvent compenser des précipitations plus faibles. Cette caractéristique lui confère globalement une bonne résistance à la sécheresse. En revanche, le cèdre régule très tardivement ses pertes en eau (fermeture des stomates différée dans le temps) ce qui peut entraîner en cas de sécheresse prolongée des dessèchements de cime et une mortalité d'arbres apparemment vigoureux.

Le cèdre tolère un vaste panel de roches-mères, et trouve son optimum sur les roches siliceuses et les sols meubles, à structure et texture hétérogène, profonds (> 60 cm), assez riches chimiquement et avec une réserve utile comprise entre 80 et 100 mm. Il accepte également une large gamme de pH, avec un optimum compris entre 4 et 6,5. Il trouve toutefois ses limites sur les sols dont l'aération est mauvaise : sols argileux mal structurés et compacts (notamment les marnes) ou sols à engorgement permanent ou temporaire, même peu marqué. Sa croissance est également réduite sur les sols très acides sableux ou limono-sableux sur lesquels il souffre de problèmes nutritionnels et de sécheresse estivale, et, en région méditerranéenne, sur les sols superficiels à très forte charge en éléments grossiers ou à pendage conforme (limitation de l'enracinement). Il peut au contraire pousser sur des sols apparemment superficiels sur roche-mère calcaire dans le cas de fissuration et diaclases. Sur certaines roches-mères siliceuses pauvres notamment granitiques, et en conditions d'alimentation hydrique limitantes, le cèdre n'est pas conseillé car il peut présenter des symptômes de perte de dominance apicale.

Enfin, le cèdre présente une bonne résistance au vent contre le chablis (mais il est sensible aux bris de branches), au feu et à la pollution atmosphérique urbaine.

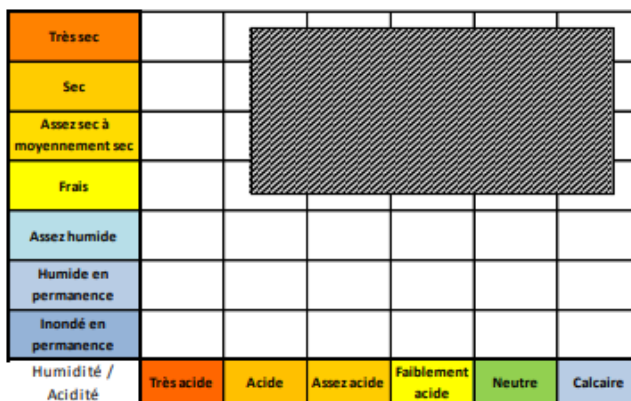


Diagramme de répartition de l'espèce selon les gradients trophiques et hydriques d'après la Flore forestière française, tome 3. Rameau et al. 1989

Auteur principal : François Lebourgeois (LERFoB)

Pin laricio de Corse

L'aire naturelle du pin laricio couvre une tranche altitudinale étendue (de 400 à 1500 m d'altitude en versant nord, et jusqu'à 1800 m d'altitude en versant sud pour le pin laricio de Corse, de 900 à 1500 m d'altitude pour le pin laricio de Calabre), lui permettant de s'adapter à des conditions écologiques et climatiques très variées. Les températures moyennes annuelles de son aire de répartition vont de 9 à 10°C pour le pin laricio de Corse, et de 7 à 11,5°C pour le pin laricio de Calabre. L'essence peut cependant s'adapter à des températures allant de 6 à 13°C, et, grâce à un débourrement tardif, ne craint pas les gelées tardives. Une pluviométrie annuelle de 800 à 1500 mm convient au pin laricio de Corse, contre 600 à 1800 mm pour le pin laricio de Calabre. L'essence supporte bien les sécheresses estivales, même marquées et durant 2 à 3 mois.

Les principales différences autécologiques entre les pins laricio de Corse et de Calabre sont de nature édaphique. Le pin laricio de Corse est en effet présent naturellement sur des roches éruptives de type granitique et sur sols acides ; il est inadapté aux sols calcaires, aux sols argileux compacts et à engorgement temporaire ou permanent. Au contraire, le pin laricio de Calabre peut s'adapter aux sols peu épais, argileux, avec une alimentation en eau limitée. Il tolère les sols calcaires et un certain engorgement temporaire, bien que ses meilleures performances de croissance et de forme soient observées sur les sols épais, non calcaires et à texture limoneuse à sableuse.

Comme tous les pins, les pins laricio sont héliophiles. Ils présentent également une bonne résistance au vent.

Contributeur : F. Lebourgeois (Silva)

Très sec						
Sec						
Assez sec à moyennement sec						
Frais						
Assez humide						
Humide en permanence						
Inondé en permanence						
Humidité / Acidité	Très acide	Acide	Assez acide	Faiblement acide	Neutre	Calcaire

Diagramme de répartition des pins laricio de Corse et de Calabre selon les gradients trophiques et hydriques, d'après la Flore forestière française, tome 2. Rameau et al.

2. Implantation des essences



12/06/2026 0 0,010,03 0,05 km

Echelle : 1/3 600



Ilot 1 : 1.60ha - Chêne rouge

Ilot 5 : 0.10ha - Fruitiers

Ilot 2 : 1.60ha Chêne sessile / Pin laricio (50%/50%)

Ilot 3 : 1.60ha Cèdre de l'Atlas / Pin laricio (50%/50%)

Ilot 4 : 1.30ha Chêne pubescent / Cèdre de l'Atlas (50%/50%)

..... Linéaire fruitiers forestiers

Le projet de boisement vise à une plantation diversifiée d'essence ayant des dynamiques de croissances proches, permettant d'avoir des peuplements mélangés avec une biodiversité accrue et plus adaptés au changement climatique.

Un alignement de fruitiers forestiers sera réalisé le long de la piste, en plus de protéger les essences objectifs destinées à la production de bois d'œuvre de qualité, cette bordure permettra la création d'habitats supplémentaires. En effet ces essences sont riches environnementalement, elles accueillent et nourrissent l'avifaune et de nombreux insectes. Positionner en bordures ces essences leur sera plus profitables qu'au milieu de peuplement, où leurs houppiers seraient plus en concurrence et donc plus restreints.

Afin de limiter l'impact du gibier sur la plantation une clôture électrique sera installée.

La zone humide ne sera pas plantée et un périmètre d'environ 15/20m sera également exclu, où la bonne prise des plants ne peut pas être garantie.

Un retrait de la plantation de minimum 3 mètre par rapport aux limites de la parcelle sera réaliser répondant ainsi au risque incendie. Celui-ci facilitera également le passage des engins nécessaires à l'entretien de la plantation.

3. Itinéraire de gestion

Le boisement entre dans le cadre du LABEL BAS CARBONE, en conséquence un document de gestion sera rédigé une fois la plantation réussite. Cette notion de gestion durable suit le cadre du Schéma régional de Gestion Sylvicole. Ce projet s'inscrit également dans le cadre de certification forestière de gestion durable. Ainsi l'utilisation de produit chimique et le labour en plein sont proscrits.

FUTAIE REGULIERE

Ce mode de traitement se caractérise par une séparation de la nature des interventions dans les différents peuplements forestiers en fonction de leur âge ou de leur catégorie de grosseur :

- récolte et renouvellement des peuplements mûrs ;
- amélioration des peuplements en cours de croissance (travaux sylvicoles puis coupes).

Pour rappel, un peuplement est considéré "mûr", lorsqu'il a atteint son diamètre d'exploitabilité.

En pratique

L'itinéraire sylvicole se terminant par une coupe rase de renouvellement ou une coupe de régénération définitive qui prélève tous les arbres, sauf cas particuliers (essences, marchés spécifiques), il n'est pas intéressant de travailler au profit des plus petites tiges ("dominées"), car elles n'atteindront pas le diamètre d'exploitabilité au moment de cette coupe.

SCHEMA SYLVICOLE TYPE

On distingue trois grandes phases, parmi lesquelles le sylviculteur peut se positionner en fonction de l'état de son peuplement au moment de l'établissement de son document de gestion et pour lesquelles les interventions sont différenciées :

① Stade semis / plants - fourré - gaulis - (bas perchis) : (re)constitution – éducation - qualification - compression

C'est la période d'installation du peuplement pendant laquelle différents travaux (dégagements, nettoyage, dépressage, dosage du mélange, taille et élagage) sont effectués, afin de favoriser le développement des semis ou des plants des essences objectif, tout en maintenant un environnement favorable à leur différenciation et à l'acquisition de la qualité pour une production de bois d'œuvre.

Planning des travaux sylvicoles pour une plantation :

- Dans les 5 ans après la coupe rase, reboisement artificiel après travail du sol ;
- Regarni si nécessaire jusqu'à 5 ans après la plantation ;
- Dégagements (mécanique par broyage des inter-lignes et manuels localisés autour des plants) : 3 à 5 fois en moyenne les 10 premières années ;
- Taille et élagage à prévoir en fonction de la densité de plantation, du recrû et des essences de reboisement, à partir de $n+2/n+4$;
- En cas d'un semis artificiel (par exemple, le pin maritime), prévoir un dépressage $n+4$ puis $n+10$.

Planning des travaux sylvicoles pour une régénération naturelle par coupe unique ou progressives :

- Ouverture puis entretien des cloisonnements culturels dès la coupe d'ensemencement ou après la coupe unique ;
- Dégagements/nettoyement : 3 à 5 fois en moyenne au cours des 10 premières années ;
- Dépressage/détourage : si nécessaire, quand les arbres atteignent 6 mètres de hauteur.

② Stade perchis - jeune futaie - futaie adulte : amélioration - grossissement

Les meilleures tiges, choisies pour leur qualité et leur vigueur (dimension proche ou au-delà du diamètre moyen), sont favorisées par enlèvement progressif de leurs voisins les plus gênants. Les interventions sont des coupes d'éclaircie ou d'amélioration caractérisées par un taux de prélèvement et une rotation.

③ Stade futaie adulte ou vieille futaie : (maturation) récolte - renouvellement

La récolte du peuplement et son renouvellement peuvent commencer dès que la majorité des arbres des essences objectif a atteint son diamètre d'exploitabilité. Deux méthodes sont possibles :

— par coupe unique (rase) suivie obligatoirement "dans un délai de 5 ans à compter de la date du début de la coupe définitive" (ou rase) par des travaux de renouvellement du peuplement, parfois à partir de régénération naturelle, le plus souvent par un reboisement en une seule fois.

— par coupes progressives étalées dans le temps, et régénération naturelle éventuellement complétée par plantation (mêmes obligations que pour une coupe unique si la régénération n'est pas satisfaisante).

Le cycle se termine et recommence par le stade semis /plants.

La méthode de renouvellement choisie, naturelle ou artificielle, différencie deux itinéraires aux stades de la récolte du peuplement et de sa reconstitution :

— le traitement en futaie régulière par régénération naturelle ;

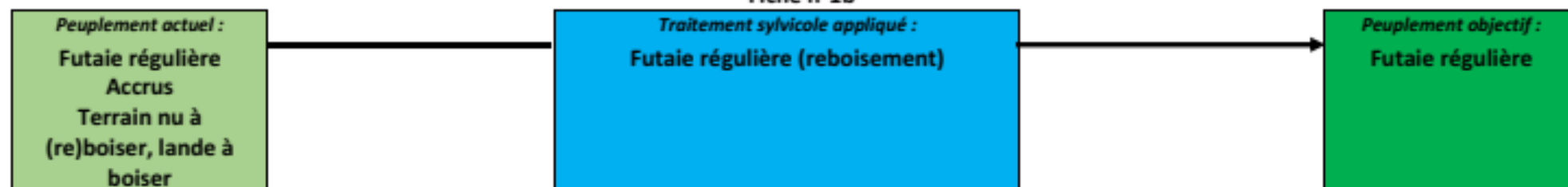
— le traitement en futaie régulière par reboisement artificiel (avec ou sans substitution d'essences) ;

La transformation après coupe rase, c'est à dire avec changement d'essence, est comprise dans ce traitement.

Cas particulier:

Dans le cas des projets de premiers boisements de terrains nus ou de landes qui seraient intégrés exceptionnellement dans les documents de gestion (notamment si le propriétaire souhaite le bénéfice des aides publiques destinées à la mise en valeur et à la protection des bois et forêts, puisqu'elles sont subordonnées à l'existence d'un document de gestion préalable), une attention particulière devra être portée aux milieux ouverts d'intérêts à préserver. Les premiers boisements peuvent par ailleurs être soumis à évaluation environnementale (Article R. 122-3 du code de l'environnement) ou à évaluation des incidences dans les sites Natura 2000 (Articles R414-19 à R414-26 du code de l'environnement).

Fiche n°1b



DESCRIPTION SIMPLIFIÉE, CRITERES DE DISTINCTION	POINTS D'ATTENTION OU CONDITIONS PARTICULIERES (I), REGLES A RESPECTER		
<i>Pour les accrús, traitement à réserver aux peuplements de qualité médiocre ou composés d'essences non adaptées à la station.</i>			
Renouvellement par plantation ou par semis artificiel	Choisir des essences de reboisement adaptées à la station. Densités de plantation à choisir en fonction des essences, des modalités de suivi prévues et des objectifs de production. Intérêt des mélanges et des essences d'accompagnement. Conditions particulières à prendre en compte pour landes et terres agricoles : absence de recru ligneux, concurrence de la végétation herbacées ou semi-ligneuse, plein découvert (vent, soleil, gel, ...), réglementation des boisements		
Travaux : dégagement, regarni, dépressage, taille-élagage, nettoyage	Travaux à décrire en cohérence avec choix de la méthode de reboisement (en plein, par points d'appui, dans le recru...)		
Ouverture de cloisonnements d'exploitation			
Coupes d'éclaircie (d'amélioration) au profit des meilleures tiges (d'avenir) choisies parmi les dominantes et codominantes.	Rotations et taux de prélèvements à respecter :		
	Essences	Prélèvement (V, G ou nb de tiges)	Rotation
	Résineux à croissance rapide (douglas, pin maritime...)	< 30 %	5 à 8 ans
	Résineux à croissance lente (pin sylvestre et laricio, cèdre...)	< 25 %	6 à 10 ans
	Feuillus à croissance rapide (châtaignier...)	< 30-35 %	5 à 8 ans
	Feuillus à croissance lente (chênes, hêtre...)	< 20-25 %	8 à 12 ans
Lors de la 1 ^{ère} intervention, l'ouverture des cloisonnements d'exploitation provoque un prélèvement supplémentaire d'environ 15%. En cas de rattrapage (peuplement dense en retard d'éclaircie), les rotations et les prélèvements seront diminués. <i>* Rotation à définir en fonction de la production du peuplement et du capital à maintenir sur pied après coupe ; fortes variations possibles pour une essence selon la station.</i>			
Récolte : coupe rase de renouvellement.			
<i>Si régénération naturelle totale ou partielle, voir itinéraire précédent (fiche 1a : traitement en futaie régulière avec régénération naturelle)</i>			

Analyse des incidences potentielles du projet

1. Positives

Accroissement de la surface boisée contribuant ainsi à étendre les surfaces d'habitats potentiels pour les espèces citées ci-dessus et permettant la libre circulation de la faune.

Substitution d'une culture agricole à l'abandon et valorisation des terres.

Entretiens annuels consistant à limiter la concurrence de la végétation adventice pendant 5 ans. Plus aucune intervention n'est requise au-delà de cette période jusqu'à la première exploitation.

L'implantation sera réalisée avec un travail localisé du sol limité sans labour de surface en plein, réduisant les impacts au sol.

Plantation diversifiée avec des essences autorisées par la MFR et particulièrement bien adaptées aux changements climatiques actuels, dont 20% des plants sont autochtones.

Séquestration carbone : La forêt participe activement à la lutte contre le réchauffement climatique, par la captation d'importantes quantités de carbone, auxquelles s'ajoutent le stockage de carbone dans les produits bois et l'énergie fossile économisée par l'utilisation du bois comme source d'énergie. L'impact sur le changement climatique est donc très largement positif, en particulier pour une forêt bien gérée, puisqu'un arbre en pleine croissance capte bien plus de carbone qu'un arbre mature qui ne grandit plus. On estime que les plantations ont la capacité de fixer de 10 à 20 tonnes/ha/an de CO₂, permettant ainsi de compenser l'empreinte carbone de plus de 2000 personnes en France. Les écosystèmes forestiers recyclent le carbone et jouent à ce titre un rôle écologique majeur dans l'équilibre planétaire. Tout au long de leur vie, grâce au mécanisme biologique de la photosynthèse, les arbres puisent le gaz carbonique présent dans l'atmosphère. Ils l'emmagasinent dans leurs troncs, leurs branches, leurs racines et leurs feuilles et libèrent ensuite de l'oxygène dans l'air.

2. Négatives

Possibilité de tassement des sols lors des opérations de récolte des bois : certains engins forestiers volumineux, lourds et non équipés de systèmes de roulement adéquats peuvent, s'ils ne sont pas utilisés aux bonnes périodes, induire des tassements.

Possibilité de création d'ornières si l'exploitation s'effectue sur sols non ressuyés : les sols en présence sont particulièrement sensibles en hiver dès qu'ils sont gorgés d'eau et les risques d'ornières sont avérés.

3. Mesures d'évitement, de réduction ou d'accompagnement :

Période d'intervention : Afin d'éviter le tassement des sols, la dégradation, la création d'ornières, les travaux de préparation des sols préalables à la plantation, ainsi que les travaux d'exploitation des bois au moment des récoltes (tous les 15 à 20 ans), seront effectués en période sèche et hors période de fortes précipitations.

Utilisation de matériel adapté lors de l'exploitation des bois : pneus plus larges ou sur chenilles et multi-essieux pour réduire la portance des engins sur les sols. Mécanisation des exploitations pour réduire le temps d'intervention sur les parcelles.

Utilisation de pistes de débardage dédiées pour canaliser le passage des engins et éviter l'impact des passages sur l'ensemble de la parcelle.

L'impact environnemental se situe aussi au niveau des modifications d'usage des terres et au niveau des distances de transport entre un site de production et les sites d'utilisation du bois (papeterie, chaufferie). La production locale de bois à proximité des sites d'utilisation permet de réduire les coûts et impacts sur l'environnement (pollution, construction de routes, etc.) tout en favorisant l'emploi local.

Sur le plan paysager : L'impact visuel est d'autant plus réduit que la diversité des essences permet une mosaïque des feuillages, similaire à celle des feuillus indigènes.

Conclusion

Les éléments apportés dans ce complément montrent la bonne prise en compte des différentes caractéristiques de la parcelle et de son environnement. De même lors des différentes visites terrains et lors de la rédaction de la demande d'examen aucun impact négatif significatif n'a été remarqué.